

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE ROSNAY (VENDÉE)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie, le mardi 20 janvier 2026 à 19h00.

Affiché le 16/01/26,

Le Maire

Bergerette AULNEAU



ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu des décisions prises par le Maire dans l'exercice de ses délégations ;

Urbanisme

2. Débat sur les orientations générales du PADD

Ressources Humaines

3. Modification du tableau des effectifs

Finances

4. Tarifs salle polyvalente

Institutions et Vie Politique

5. CCSVL – Modification des statuts

Divers

6. Questions diverses ;

7. Informations diverses.